



Panique laïque

MARCO BÉLANGER

Le projet de charte de la laïcité, tel qu'il est proposé par le gouvernement Marois, vise, comme on le sait, à affirmer la neutralité religieuse de l'État en interdisant aux fonctionnaires et aux employés d'organismes parapublics le port de signes religieux ostentatoires. Alors que des commentateurs soutiennent cette mesure, avec l'assentiment, semble-t-il, d'une majorité de la population, plusieurs font valoir qu'elle va trop loin si elle concerne les agents de l'État autres que les représentants de la loi et de l'ordre (juges, procureurs, policiers, agents correctionnels).

Un des traits saillants qui caractérisent ce débat est, me semble-t-il, l'excès de charge symbolique que certains des partisans de la laïcité prêtent aux signes religieux. Leur raisonnement prend la forme suivante : les signes religieux disent notamment que celui qui en porte est croyant, qu'il appartient à telle religion, qu'il en pratique les rituels ; or, on sait que l'égalité des sexes n'est pas au centre des religions ; donc, l'État égalitaire est en droit d'exiger de ses représen-

tants un minimum de cohérence (Daniel Baril, « Oui à une charte de la laïcité... avec correctifs », *Le Devoir*, 28 août 2013, p. 7).

La faiblesse de cette argumentation réside dans l'amalgame entre religions et croyants. S'il est vrai que les religions, dans leur fondement, ne brillent pas par les valeurs

égalitaires, il n'en est pas nécessairement de même de leurs adeptes. Est-ce que tous ceux qui portent de nos jours la croix chrétienne rejettent automatiquement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ? Est-ce à dire qu'ils adhèrent au dogme de la virginité de Marie ? Et suffit-il de les dépouiller de leur signe religieux pour qu'ils se transforment aussitôt en défenseurs de l'égalité entre hommes et femmes. Il est bien connu qu'un grand nombre de chrétiens et de musulmans ne sont pas réfractaires aux valeurs modernes et que, face aux dogmes de leur religion, ils adoptent plutôt une attitude modérée et mesurée. Porter un signe religieux ne revient pas à revêtir l'habit d'un pape, d'un ayatollah ou d'un autre chef spirituel et à en remplir la charge.

Il faut éviter de voir les porteurs de signes religieux (ostentatoires ou non) comme s'ils émergeaient d'un sombre passé, empêtrés dans des principes obscurantistes. Eux aussi peuvent incarner nombre de valeurs humanistes. Les signes religieux qu'ils arborent ne sont pas forcément la preuve d'une



©iStockphoto



Panique laïque

MARCO BÉLANGER

Le projet de charte de la laïcité, tel qu'il est proposé par le gouvernement Marois, vise, comme on le sait, à affirmer la neutralité religieuse de l'État en interdisant aux fonctionnaires et aux employés d'organismes parapublics le port de signes religieux ostentatoires. Alors que des commentateurs soutiennent cette mesure, avec l'assentiment, semble-t-il, d'une majorité de la population, plusieurs font valoir qu'elle va trop loin si elle concerne les agents de l'État autres que les représentants de la loi et de l'ordre (juges, procureurs, policiers, agents correctionnels).

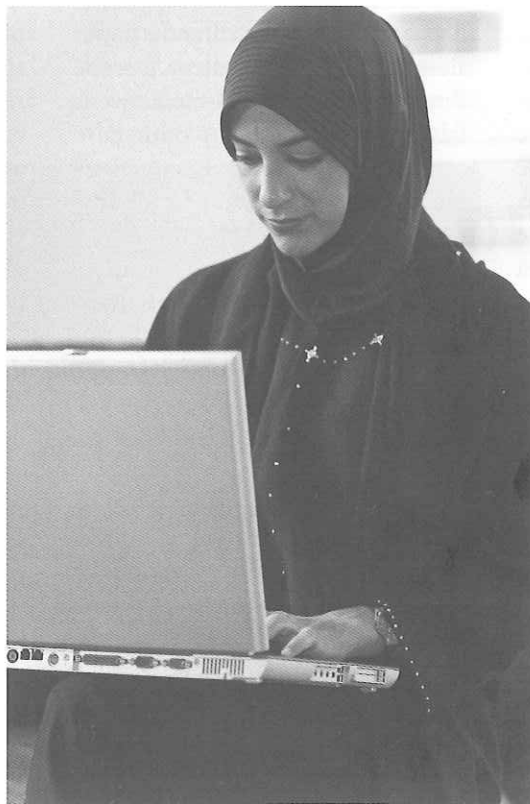
Un des traits saillants qui caractérisent ce débat est, me semble-t-il, l'excès de charge symbolique que certains des partisans de la laïcité prêtent aux signes religieux. Leur raisonnement prend la forme suivante : les signes religieux disent notamment que celui qui en porte est croyant, qu'il appartient à telle religion, qu'il en pratique les rituels ; or, on sait que l'égalité des sexes n'est pas au centre des religions ; donc, l'État égalitaire est en droit d'exiger de ses représen-

tants un minimum de cohérence (Daniel Baril, « Oui à une charte de la laïcité... avec correctifs », *Le Devoir*, 28 août 2013, p. 7).

La faiblesse de cette argumentation réside dans l'amalgame entre religions et croyants. S'il est vrai que les religions, dans leur fondement, ne brillent pas par les valeurs

égalitaires, il n'en est pas nécessairement de même de leurs adeptes. Est-ce que tous ceux qui portent de nos jours la croix chrétienne rejettent automatiquement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ? Est-ce à dire qu'ils adhèrent au dogme de la virginité de Marie ? Et suffit-il de les dépouiller de leur signe religieux pour qu'ils se transforment aussitôt en défenseurs de l'égalité entre hommes et femmes. Il est bien connu qu'un grand nombre de chrétiens et de musulmans ne sont pas réfractaires aux valeurs modernes et que, face aux dogmes de leur religion, ils adoptent plutôt une attitude modérée et mesurée. Porter un signe religieux ne revient pas à revêtir l'habit d'un pape, d'un ayatollah ou d'un autre chef spirituel et à en remplir la charge.

Il faut éviter de voir les porteurs de signes religieux (ostentatoires ou non) comme s'ils émergeaient d'un sombre passé, empêtrés dans des principes obscurantistes. Eux aussi peuvent incarner nombre de valeurs humanistes. Les signes religieux qu'ils arborent ne sont pas forcément la preuve d'une



©iStockphoto

adhésion totale à tel discours religieux archaïque, mais plutôt le reflet de leur sensibilité à une certaine forme de spiritualité à laquelle ils aspirent. Si c'est de l'incohérence que de ne pas épouser tout le corps doctrinal de sa religion mais seulement une partie, il n'en reste pas moins que c'est par cette forme d'incohérence que le changement se fait à la longue au sein des formations religieuses.

S'il s'avérait que les signes religieux sont les vecteurs du credo de telle ou telle religion, il conviendrait de les bannir du fonctionariat public et parapublic pour des raisons de cohérence. Mais tant qu'il n'en est rien, mieux vaut se garder d'ajouter au milieu contraignant du travail des limites à l'expression des travailleurs de l'État, hormis les gardiens de son autorité. Dans une société de droit, il est de rigueur d'user, autant que possible, de parcimonie en matière d'interdits par égard aux individus libres de disposer d'eux-mêmes. Que l'État soit laïque n'est pas une raison suffisante pour que soit refusée à ses agents l'expression symbolique de leur croyance religieuse. De même, que l'État soit asexué n'est pas une raison suffisante pour que soit caché le sexe de ses employés!

Surtout, il faut se garder de succomber à la tentation facile d'édicter des règles contraignantes à l'endroit de groupes auxquels on se sait ne pas appartenir. La gent masculine, par le passé, n'en a-t-elle pas été particulièrement coutumière envers les femmes?

Enfin, comme je le fais valoir dans *Pour une éthique de la coexistence*, la coexistence des individus est au cœur de nos sociétés égalitaires. Or, coexister ne consiste pas seulement à exister simultanément, mais aussi à exister au grand jour. En conséquence, si nous jugeons que croyants, athées et agnostiques peuvent coexister, alors les premiers peuvent exister au grand jour, en porteurs ou non de signes religieux. ■

AGENDA

Symposium Santé mentale et intervention sociale

Dans leur intervention, les travailleurs sociaux reconnaissent de plus en plus le rôle majeur des déterminants sociaux dans la souffrance psychologique. Comment peut-on renforcer leur prise en compte dans la pratique professionnelle pour en diminuer les effets? C'est sur cette question que se penchera ce symposium organisé par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Au programme, une conférence de Vincent de Gaulejac, sociologue à l'université Paris-Diderot et auteur notamment de *La société malade de gestion* (Seuil, 2005), suivie d'un échange entre Henri Dorval, professeur à l'École de travail social de l'université du Québec à



Marcelo Otero

© Tous droits réservés

Montréal, Marcelo Otero, professeur au département de sociologie de l'université du Québec à Montréal et auteur de *L'ombre portée. L'individualité à l'épreuve de la dépression* (Boréal, 2012), Nicolas Moreau, professeur à l'École de travail social de l'université d'Ottawa et auteur de *État dépressif et temporalité. Contribution à la sociologie de la santé mentale* (Liber, 2009), et la travailleuse sociale Christine Archambault, conseillère clinique au CSSS du Sud-Ouest. Une allocution du psychiatre André Delorme, directeur national de la santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux, viendra clore l'événement.

**Lundi 7 octobre, de 8h30 à 18h,
à la Grande Bibliothèque,
475, boul. de Maisonneuve Est, Montréal.
Inscription sur <www.otstcfq.org>.
Webdiffusion en direct sur le site de l'ordre.**

L'enfant philosophe

Le professeur de philosophie de l'université Laval Michel Sasseville donnera une conférence intitulée «La philosophie pour les enfants : l'art de penser par et pour soi-même» à la Grande Bibliothèque. En complément de l'exposition «Penser! Une expérience philo» de BANQ.

**le 28 janvier, 19h,
à l'auditorium de la Grande Bibliothèque,
475, bd de Maisonneuve Ouest, Montréal.
Réservation sur le site internet de BANQ
<www.banq.qc.ca>
514 873-1100.**